

art. exprim

89, rue Marcadet
75018 PARIS
www.art-exprim.com
administration@art-exprim.com
01 42 62 18 08

Assistant.e gestion de projet Service civique

art-exprim est une association créée en 2000 par Sandrine Montagne, Philip Peryn et Caroline Dié avec pour ambition le soutien à la diffusion des œuvres et des savoirs des artistes contemporains auprès des publics. Membre de la fédération des Réseaux et Association d'Artistes Plasticiens (FRAAP) depuis 2003 et de son Conseil d'Administration de 2011 à 2018, l'association a développé ses activités pour aujourd'hui mener de concert plusieurs actions ayant pour épice l'art contemporain.

Soutien et diffusion à la création contemporain : art-exprim soutient la création et la diffusion d'artistes contemporains à travers la programmation d'expositions, d'événements culturels au 87 – Lieu de créations (espace d'expositions d'art-exprim), hors les murs et dans l'espace public.

Démocratisation de l'art : art-exprim développe la pratique artistique contemporaine et les processus de médiation à travers la programmation d'ateliers artistiques dans ses locaux, dans les squares et jardins parisiens (Quartier Politique de la Ville en grande majorité) et dans plus de 100 écoles du tout Paris.

DATE DE MISSION

Octobre 2019 à juin 2020 (9 mois)

DESCRIPTION DES MISSIONS ET DES ACTIVITÉS AFFÉRENTES AU SERVICE CIVIQUE

Sous la responsabilité de l'attachée de direction, le/la volontaire participera au développement, à la diffusion et à la promotion des activités artistiques et culturelles pour toutes les cibles (institutionnels, particuliers, structures sociales, établissements scolaires, entreprises...).

Mission de développement :

- Veille des appels à projets et commandes publiques ;
- Création et mise à jour d'un calendrier des subventions, appels à projets (publics et privés), commandes publiques, fondations, prix ;
- Alimentation d'une base de données financeurs ;
- Analyse et ciblage des financements par activités et projets ;
- Aide à la rédaction des dossiers de subvention et mécénat ;
- Élaboration de dossier de présentation des activités de l'association.
- Prise de contact et rendez-vous

Mission marketing culturel :

- Élaboration et suivi de bases de données (partenaires privés, particuliers, opérateurs touristiques) ;
- Fidélisation des adhérents et recherche de nouveaux adhérents ;

- Étude et préparation des prestations à destination de publics ciblés (ex : ateliers anniversaires et stages pour les particuliers ; ateliers thématiques pour les scolaires et structures sociales ; privatisation d'espace...)
- Aide à la diffusion des supports de communication ;
- Élaboration de dossiers de partenariats.

PROFIL DU VOLONTAIRE

Intérêt pour l'art contemporain, le développement et/ou la gestion de projets culturels
Aisances relationnelles, curiosité, grande polyvalence, sens du travail en équipe et autonomie.

MODALITÉ, VOLUME HORAIRE ET LIEU DE TRAVAIL

Horaires : 35h variable selon exposition et événements

Lundi au vendredi 10h-13h et 14h-18h

Lieu : le 87 et le 89 au 87/89 rue Marcadet 75018 Paris

Congés : trois semaines en juillet et une semaine en décembre (fermetures annuelles)

CANDIDATURE

Date limite d'envoi le 30 septembre 2019

Envoyer un cv et une lettre de motivation à l'attention de l'Attachée de Direction, Tiffanie Joannier à administration@art-exprim.com et en copie à audrey.lerible@art-exprim.com.

CONDITION D'ÉLIGIBILITE AU SERVICE CIVIQUE

Pour être volontaire ; il faut avoir entre 16 et 25 ans et posséder la nationalité française, celle d'un état membre de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.

Rémunération envisagée : 580,55 euros net par mois. En plus, le volontaire peut percevoir une bourse de 107,66 euros si :

- il est bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou s'il appartient à un foyer bénéficiaire du RSA
- il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5^{ème} ou 6^{ème} échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne concerne donc que les volontaires poursuivant leurs études en même temps que leurs missions.